

AFRICA EDUCATION WATCH: OUGANDA

LEÇONS DE BONNE GOUVERNANCE
POUR L'ÉDUCATION PRIMAIRE

L'Ouganda dispose d'une vaste palette de dispositifs juridiques et de cadres de politiques visant à réguler et à favoriser le développement du secteur de l'éducation primaire dans le pays. La Constitution de 1995 de la République d'Ouganda a consacré le droit à l'éducation pour tous. La Loi sur l'éducation de 2008 rend l'éducation primaire obligatoire pour tous les enfants en âge d'être scolarisés.

Dans le cadre du programme triennal Africa Education Watch, Transparency International Uganda, la section nationale de Transparency International en Ouganda, a cherché à savoir si les nouveaux systèmes décentralisés de gestion de l'éducation sont en mesure de freiner et de prévenir la corruption. L'étude a examiné si l'administration scolaire fait désormais l'objet d'une gouvernance pleinement responsable et si les systèmes de gouvernance participatifs rapprochent effectivement le service public des usagers finaux, en particulier des parents.

Les objectifs clés du programme sont:

- d'identifier les niveaux de fuites et de retards dans le versement des ressources du gouvernement central jusqu'aux écoles
- de déterminer le montant des frais (illégaux) et autres coûts supportés par les parents
- d'évaluer les structures de responsabilité décentralisées et déterminer dans quelle mesure celles-ci sont efficaces pour contrôler les ressources et prévenir la corruption.

LES RÉPONDANTS AFRICA EDUCATION WATCH : OUGANDA

Public (parents/tuteurs)	1,064
Directeurs d'écoles	52
Présidents d'association de parents d'élèves	49
Membres de comités de gestion scolaire	117
Administrateurs au niveau du district	189

INFORMATIONS PAYS*

Education primaire en Ouganda	GRATUITE
Durée du cycle primaire	7 ans
Population en 2007	31m
PNB par habitant en 2007 (en \$ PPA)	1059
Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25\$ par jour	51.5%
Dépenses publiques courantes dans l'éducation en pourcentage du PNB (2008)	2.1%
Taux de scolarisation net dans le primaire (2007)	95%
Nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire (2006)	6.5m



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

- Du fait de l'augmentation des inscriptions scolaires, les établissements, les enseignants et les matériels éducatifs manquent.
- Les cas de 'petite' corruption sont fréquents, ce qui affecte les opérations quotidiennes au niveau de l'école.
- Les parents ont exprimé un certain nombre de plaintes:
 - 29 % se sont plaints de l'absentéisme d'enseignants
 - 24 % du fait que les salles de classe sont surchargées
 - 23 % du mauvais état des bâtiments scolaires
 - 20 % de problèmes relatifs aux sanitaires
 - 20 % de l'incompétence des équipes enseignantes
- 23 % des chefs d'établissement et 47 % des membres de comité de gestion scolaire n'ont bénéficié d'aucune formation à la gestion financière.
- 83 % des écoles ont une comptabilité inexistante ou incomplète.
- 40 % des parents ont affirmé avoir payé des frais d'inscriptions, qui sont illégaux.
- Les inspections scolaires ne sont pas assez fréquentes, ni systématiques.

“ 83 % des écoles ont une comptabilité inexistante ou incomplète ”

RECOMMANDATIONS

- Le ministère de l'Éducation et des Sports, de concert avec des ONG, devrait travailler au renforcement des capacités en termes de gestion financière des comités de gestion scolaire et des associations de parents d'élèves.
- Le ministère de l'Éducation et des Sports devrait lutter contre les délais structurels en matière de versement des financements aux établissements scolaires, de façon à permettre aux écoles de budgétiser et de programmer leurs dépenses.
- Les établissements scolaires devraient veiller au respect des règlements et des politiques éducatives, et des inspections devraient être effectuées de manière régulière dans les écoles.
- Les chefs d'établissement et les administrateurs scolaires devraient bénéficier d'une formation de base en comptabilité. Les fonctionnaires soupçonnés de détournements de fonds devraient faire l'objet de poursuites et, s'ils sont reconnus coupables, devraient avoir à rembourser les sommes en cause.
- Les acteurs de l'école et le grand public devraient être informés des rôles et responsabilités de tous les administrateurs scolaires.
- Les parents devraient être encouragés à exiger de manière proactive l'accès aux informations sur la façon dont les fonds publics sont dépensés, en particulier dans le secteur de l'éducation.

Contact

Si vous désirez en savoir plus sur le programme, veuillez contacter:

Département Afrique et Moyen-Orient
Secrétariat International de Transparency International

Alt Moabit 96
10559 Berlin, Allemagne

Tel: +49-30-34 38 200

Fax: +49-30-34 70 39 12

Email: ti@transparency.org